

Nombre de membres
En exercice : 11
Présents : 9
Pouvoirs : 0
Votants : 9

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt-et-un , le quatorze avril à dix-huit heures , le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au foyer rural, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire
Date de convocation : 09 avril 2021

**PRÉSENTS : LIONS Gilles FICHTEN Marie-Pierre FRANQUELIN Jean-Philippe
MARC-MARTIN Nicole TEITGEN Carole AUFRERE Olivier DEBRUYNE
Caroline THIBAUT Darig LIONS Pascale**

Absent (s) excusé (s) : BOURVA Coralie

Absent (s) non excusé (s) : JULIEN Gilles

Pouvoir (s) : 0

Secrétaire de séance : Mme FICHTEN Marie-Pierre

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte de gestion commune 2020
Approbation et vote du compte administratif commune 2020
Affectation du résultat de fonctionnement commune
Vote des taux des taxes 2021
Vote des subventions 2021
Vote du budget commune 2021
Approbation du compte de gestion lotissement 2020
Approbation et vote du compte administratif lotissement 2020
Vote du budget lotissement 2021
Questions diverses

Après approbation du compte rendu du conseil du 9 avril 2021, passage à l'ordre du jour

APPROBATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION COMMUNE 2020

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que ces opérations sont régulières,

- 1°)statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2°)statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 3°)statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'année 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Votes : 9 pour

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 COMMUNE

Monsieur le Maire ne participe pas au vote du compte administratif et se retire.

Mme FICHTEN Marie-Pierre présente le compte administratif

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent le compte administratif 2020 arrêté comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses : 278 624.50 €

Recettes : 332 736.97 €

Excédent : 54 112.47 €

Investissement :

Dépenses : 39 068.17 €

Recettes : 24 141.33 €

Déficit : 14 926.84 €

Excédent de clôture global exercice 2020 : 255 683.73 €

Votes : 8 pour

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020 COMMUNE

Le conseil municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020

Constatant que le compte administratif 2020 présente :

- un excédent global de fonctionnement de 255 683.73 €
- un déficit global d'investissement de 43 525.06 €

Constatant les restes à réaliser :

Recettes : 0

Dépenses : 0

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

-au compte 002 - recettes de fonctionnement reporté : 212 158.67 €

-au compte 001 - recettes d'investissement reporté : - 43 525.06 €

-au compte 1068 : 43 525.06 €

Votes : 9 pour

VOTE DES TAUX DES TAXES 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de changer ou pas les taux comme suit

	BASES	TAUX	PRODUIT
TAXE FONCIÈRE BATI	208 500	50.78%	105 876.00
TAXE FONCIÈRE (non bâti)	40 400	60.76%	24 547.00
	PRODUIT FISCAL	ATTENDU	130 423.00 €

Votes : 9 pour

VOTE DES SUBVENTIONS BUDGET COMMUNE 2021

Le Conseil Municipal, après avoir étudié toutes les demandes de subventions reçues, décide d'attribuer les subventions suivantes :

Centres aérés	5 euros par jour par enfant dans la limite de 10 jours par an
Voyages scolaires	70 euros par enfant limité à 1 voyage par an
Souvenir Français	60 euros
UNC-AFN	50 euros
Fondation du patrimoine	55 euros
GRAHS	35 euros
CAUE	52.95 euros

Votes : 9 pour

VOTE DU BUDGET COMMUNE 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré vote le budget commune 2021 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre 11 : 121 333.67 €

Chapitre 12 : 120 600.00 €

Chapitre 23 : 136 800.00 €

Chapitre 042 : 6 550.00 €

Chapitre 65 : 95 035.00 €

Chapitre 66 : 4 500.00 €

Chapitre 67 : 14 500.00 €

Total Dépenses : 499 318.67 €

RECETTES

Chapitre 002 : 212 158.67 €

Chapitre 70 : 3 250.00 €

Chapitre 73 : 178 149.00 €

Chapitre 74 : 91 081.00 €

Chapitre 75 : 14 000.00 €

Chapitre 77 : 680.00 €

Total Recettes : 499 318.67 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses et recettes : 191 575.06 €

Votes : 9 pour

APPROBATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 LOTISSEMENT LES COSSES DE MONTCHENU

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné

des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que ces opérations sont régulières,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'année 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Votes : 9 pour

APPROBATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT LES COSSES DE MONTCHENU 2020

Monsieur le maire ne participe pas au vote et se retire.

Mme FICHTEN Marie-Pierre présente le Compte administratif 2020

Après en avoir délibéré le conseil municipal vote le compte administratif 2020, arrêté comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses : 4 235.00 €

Recettes : 18 909.26 €

EXCEDENT : 14 674 .26 €

Investissement :

Dépenses : 233 664 .94 €

Recettes : 0

DEFICIT : 233 664 .94 €

DEFICIT DE CLOTURE GLOBAL 2020 : 218 990.68 €

Votes : 8 pour

VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT LES COSSES DE MONTCHENU 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget s'équilibre à la somme de 399 599.20 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget s'équilibre à la somme de 572 959.88 €

Votes : 9 pour

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire, LIONS Gilles



Lions